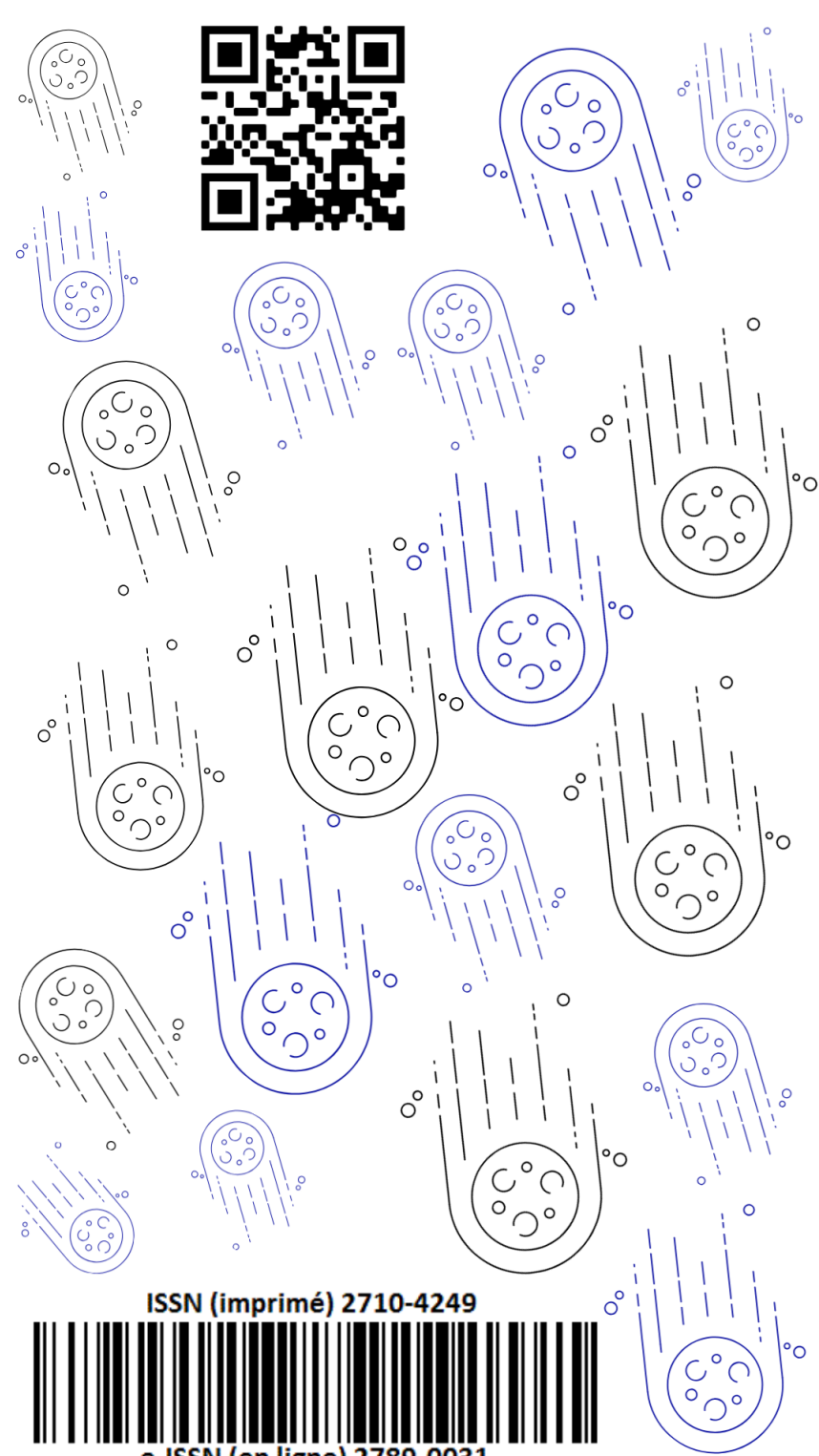




ISSN (imprimé) 2710-4249



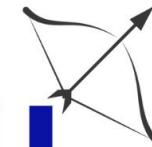
e-ISSN (en ligne) 2789-0031

DJIBOUL

Revue Scientifique des Arts-Communication, Lettres,
Sciences Humaines et Sociales

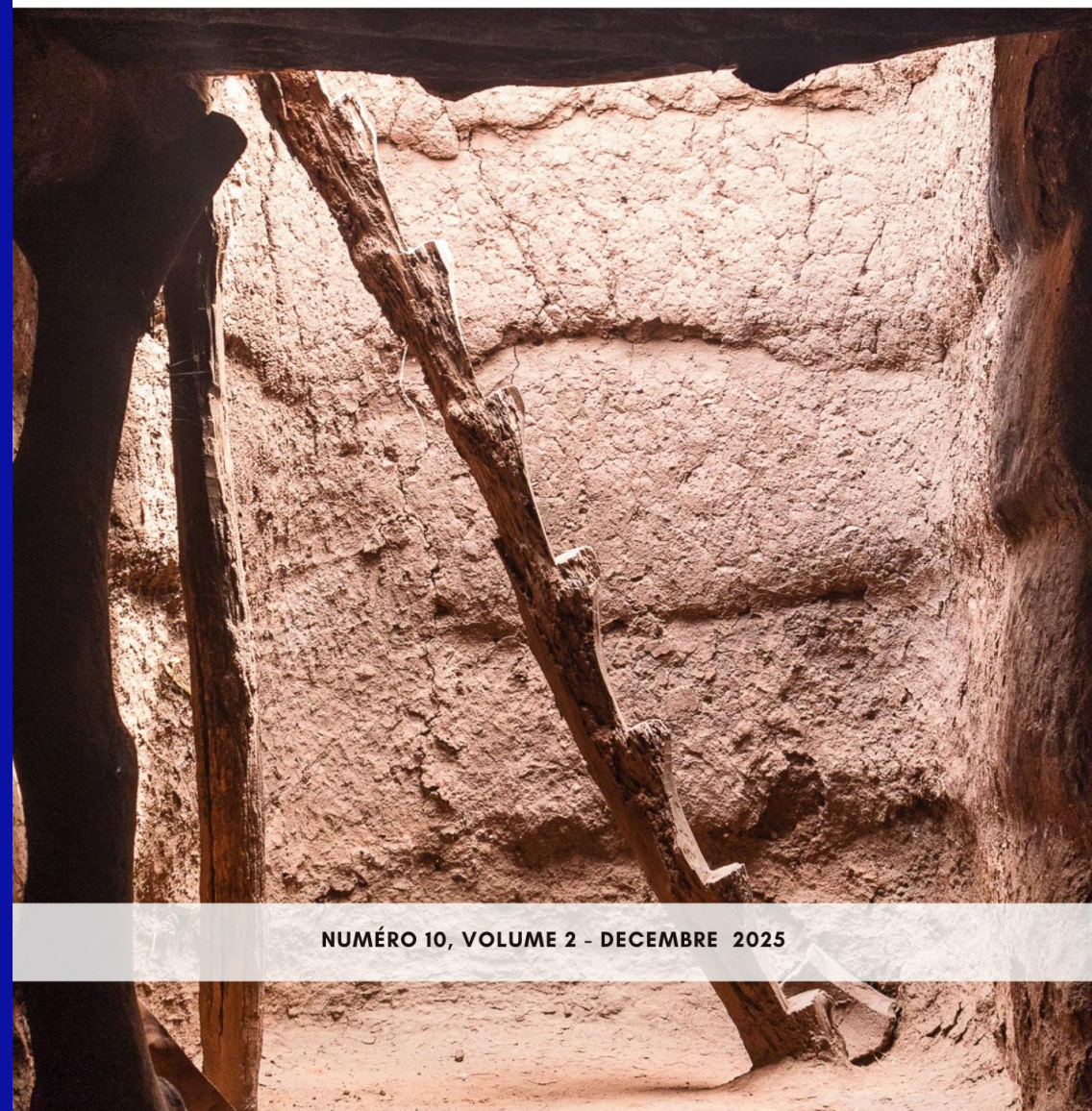
N°10, Vol.2
DECEMBRE 2025

DJIBOUL



ISSN 2710-4249
E-ISSN 2789-0031

REVUE SCIENTIFIQUE DES ARTS - COMMUNICATION, LETTRES,
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



NUMÉRO 10, VOLUME 2 - DECEMBRE 2025

R É F É R E N C E M E N T E T I N D E X A T I O N

R E F E R E N C I N G A N D I N D E X I N G



TOGETHER WE REACH THE GOAL



Elektronische
Zeitschriftenbibliothek



FACTEUR D'IMPACT/ IMPACT FACTOR

Évaluation SJIF

2020 : 3,574

2021 : 3,505

2022 : 4.906

2023 : 5.679

SJIFactor.com

2024: 6.829



Catalogue *plus*



DJIBOUL | Revue Scientifique des Arts-Communication, Lettres, Sciences Humaines et Sociales

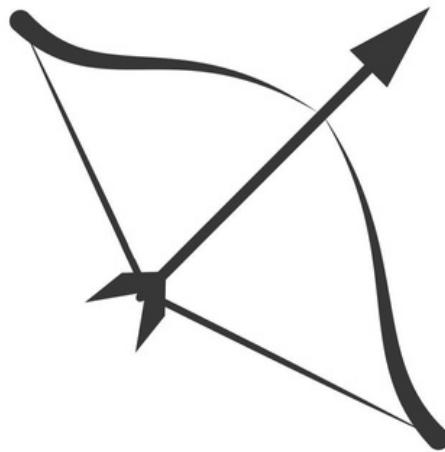
ISSN 2710-4249
e-ISSN-2789-0031

<http://djiboul.org/>

revue.djiboul@gmail.com

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Revue Djiboul



Périodique : Semestriel

ÉDITEUR
DJIBOUL 

- Sous-direction du dépôt légal, 2ème Trimestre 2021
- Dépôt légal n°17472 du 07 mai 2021

ADMINISTRATION REVUE DJIBOUL

DIRECTEUR DE PUBLICATION

HIEN SIE , UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

DIRECTEUR DE REDACTION

SIB SIE JUSTIN, UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

SECRETARIAT DE REDACTION

AKAKPO-AHIANYO DIGO ENYOTA KOFITSÈ DZAMESI, UNIVERSITÉ DE LOMÉ, TOGO

BOUAKI KOUADIO BAYA, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

DIOMANDE ABDOUL SOUALIO, UNIVERSITÉ PELEFORO GON COULIBALY, CÔTE D'IVOIRE

EL HADJI KONE YAYA, UNIVERSITÉ D'OTTAWA, CANADA

KONE TENON, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

KOUADIO PIERRE ADOU KOUAKOU, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

KOUROUMA KASSOUM, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

NACOULMA BOUKARÉ, ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE KOUDOUGOU, BURKINA FASO

SEA SOUHAN MONHUET YVES, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

TIROGO ISSOUFOU FRANÇOIS, UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO, BURKINA FASO

BOUTISANE OUTHMAN, UNIVERSITÉ MOULAY ISMAIL, MAROC

NÈMA DIAKITE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

CHRISTAKIS CHRISTOFI, UNIVERSITÉ DE CHYPRE

MICHÈLE LOUVRANCE FOTSING MAKOUEGHA, UNIVERSITÉ DE GAROUA, CAMEROUN

SAMEDI KOYE, UNIVERSITÉ DE MOUNDOU, TCHAD

ASSISTANTS ADMINISTRATIFS

AGNISSONI KOUASSI SIDOINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

SIB SIE LEO WILFRIED, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, CÔTE D'IVOIRE

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

ABOLOU	Camille Roger	Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
ADJERAN	Moufoutaou	Université d'Abomey-Calavi, Bénin
AHOUA	Firmin	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
ASSANVO	Amoikon Dyhie	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
BOGNY	Yapo Joseph	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
BANGOUE	Francis	Université d'Ottawa, Canada
GBAKRE	Andoh Jean-Marie	Université Péléforo-Gbon-Coulibaly, Côte d'Ivoire
GOA	Kacou	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
GORAN	Koffi Modeste	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
HIEN	Amélie	Université Laurentienne, Canada
KABORE	Bernard	Université Joseph Ki-ZERBO, Burkina Faso
KAMARA	Adama	Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
KAMATE	Banhouman	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
KAMBIÉ	Bébé	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
KANTCHOA	Laré	Université de Kara, Togo
KOFFI	Elvis Gbakliat	École Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire
KOUADIO	M'Bra Kouakou D.	Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire
KOSSONOU	Kouabena Théodore	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
LANSEUR	Soufiane	Université de Béjaïa, Algérie
MALGOUBRI	Pierre	Université Joseph Ki-ZERBO, Burkina Faso
NAIMA	Guendouz-Benammar	Ecole Normale Supérieur d'Oran (ENSO) - Oran, Algérie
N'DONGO - I.	Yvon Pierre	Université Marien Ngouabi, Congo Brazzaville
OMBENI KIKUKAMA	Monzat	Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu (ISP -BUKAVU), RDC
OUASSA	Kouaro Monique	Université d'Abomey-Calavi, Bénin
OUEDRAOGO	T. Alain	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso
PALI	Tchaa	Université de Kara, Togo
SATRA	Baguissoga	Université de Kara, Togo
SAWADOGO	Awa 2ème Jumelle	Université Joseph Ki-ZERBO, Burkina Faso
SOMÉZ.	Maxime	Université Norbert ZONGO de Koudougou, Burkina Faso
TCHABLE	Boussanlégué	Université de Kara, Togo
THIAM	Ousseynou	Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
TAPE	Jean-Martial	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
YAGO	Zakaria	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
YEO	Kanabein Oumar	Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
ZAGRE / KABORE	Edwige	Université Norbert ZONGO à Koudougou, Burkina Faso

LIGNE EDITORIALE

DJIBOUL

est un néologisme **lobiri** formé à partir de **djir** « connaître, savoir » et **bouli** « regrouper, mettre ensemble ». En un mot, **DJIBOUL** symbolise l'expression des connaissances scientifiques ou savoirs qui permettront aux contributeurs ou chercheurs d'avoir une ascension professionnelle.

L'arc et la flèche symbolisent le courage, l'adresse ou l'habileté ce qui caractérise la vision de la revue.

DJIBOUL est une revue à parution semestrielle de l'Université Félix Houphouët-Boigny. Elle publie les articles des domaines des arts, communication, des lettres, des sciences humaines et sociales. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Les articles soumis à la **revue DJIBOUL** sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication. Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites et le non respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

Dr. SIB Sié Justin
Maître de Conférences
Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

CONSIGNES AUX AUTEURS

- **Le nombre de pages minimum** : 10 pages, **maximum** : 18 pages
- **Interligne** : 1.15.
- **Numérotation numérique** : chiffres arabes, en bas et à droite de la page concernée.
- **Police** : Book Antiqua, Taille 12
- **Orientation** : portrait.
- **Marge : haut et bas** : 2,5cm, droite et gauche : 2,5cm.

MODALITES DE SOUMISSION

Tout manuscrit envoyé à la revue **DJIBOUL** doit être inédit, c'est-à-dire n'ayant jamais été publié auparavant dans une autre revue. Les manuscrits doivent impérativement satisfaire les indications ci-dessous et envoyés au directeur de publication à l'adresse suivante : revue.djiboul@gmail.com .

- **Titre** : La première page doit comporter le titre de l'article, les Prénoms et Noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète.
- **Résumé** : Le résumé ne doit pas dépasser 300 mots. Il doit être succinct de manière à faire ressortir l'essentiel de l'analyse.
- **Mots-clés** : Ils ne doivent pas dépasser cinq.
- **Introduction** : Elle doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été entreprise. Elle doit permettre au lecteur de juger la valeur qualitative de l'étude et évaluer les résultats acquis.
- **Corps du sujet** : Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique. (Ex : 1. ; 1.1 ; 1.2 ; 2. ; 2.1 ; 2.2 ; etc.). L'introduction et la conclusion ne sont pas numérotées.
- **Notes de bas de page** : Elles ne renvoient pas aux références bibliographiques, mais aux informations complémentaires.
- **Citation** : Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes : En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p.223), est : « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), »

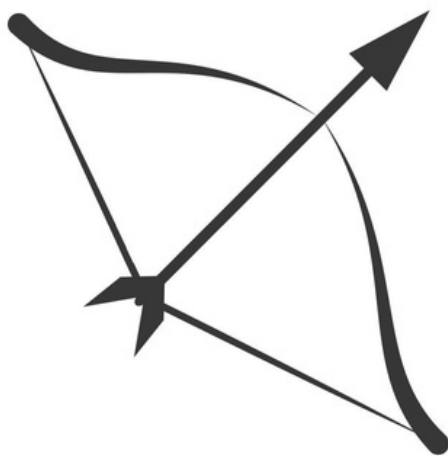
- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit : Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio- historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères.

Diakité (1985, p.105)

- **Conclusion** : Elle ne doit pas faire double emploi avec le résumé et la discussion. Elle doit être un rappel des principaux résultats obtenus et des conséquences les plus importantes que l'on peut en déduire.
- **Références bibliographiques** : Les auteurs convoqués pour la rédaction seront mentionnés dans le texte avec l'année de publication, le tout entre parenthèses.
 - **Journal** : Noms et prénoms de tous les auteurs, année de publication, titre complet de l'article, nom complet du journal, numéro et volume, les numéros de première et dernière page.
 - **Livres** : Noms et prénoms des auteurs, année de publication, titre complet du livre, éditeur, maison et lieu de publication.
 - **Proceedings** : Noms et prénoms des auteurs, année de publication, titre complet de l'article et des proceedings, année et lieu du congrès ou symposium, maison et lieu de publication, les numéros de la première et dernière page.

DJIBOUL

N° 10, Vol.2





Sommaire

Éditorial

ART, LETTRES, LANGUES & LINGUISTIQUE

- | | | | |
|-----|--|---|-----|
| 01. | Adama SAWADOGO | Communication pour le changement social et comportemental et lutte contre la rage en Côte d'Ivoire | 03 |
| 02. | Emile AMOUZOU & Marie-Clémence ADOM | Mythe, dynamique de groupe et dé-responsabilisation individuelle face à la COVID-19 et à la vaccination en Côte d'Ivoire | 17 |
| 03. | Kaouthar NOUALI | L'université et le roman historique marocain : enjeux d'enseignement | 29 |
| 04. | Sidy Mockhtar NDAO | La requête dans les interactions verbales en wolof : description et catégorisation d'un acte incursif | 43 |
| 05. | Arouna YAMEOGO & Nibaro Jacques MANA | Représentations de la diversité culturelle dans les séries télé burkinabè | 53 |
| 06. | Bob Emarculin LYAMANGOYE | De l'objectivation du corps féminin au déni de corporéité dans Mamzelle Libellule de Raphaël Confiant | 67 |
| 07. | Moustapha FAYE | « Ceci tuera cela ». Le cas de Victor Hugo relu en Afrique après le Rhodes must fall | 79 |
| 08. | Nassourou IMOROU, Manzama-Esso THON ACOHIN & Hodalo POROKI | Uniqueness and ostracism in francis scott fitzgerald's the curious case of Benjamin Button | 101 |
| 09. | Norvianyo DORDZEAVUDZI | Xala de Sembene Ousmane ou le discours sur la manipulation féminine | 118 |
| 10. | Somdé Camille RAMDE | Analyse du manuel „Auf dem Weg zum Erfolg, Terminale“, sous le prisme de l'interculturalité dans l'apprentissage l'allemand au Burkina Faso | 127 |

PSYCHOLOGIE & PHILOSOPHIE

- | | | | |
|-----|--|--|-----|
| 11. | Georges NOUMBI NOUWOU & Lynda LONLA FOPA | Déperdition académique au Cameroun : autopsie de l'efficacité perçue des filières littéraires chez des décrocheurs de l'université de Douala | 139 |
| 12. | Konan François M'BRA & Sitonhouahigué SORO | Perception du contrat psychologique et du mal-être au travail chez les enseignants-chercheurs de l'Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) | 144 |
| 13. | Benjamin EYOUNGA | La valeur contemporaine de la philosophie rousseauiste de l'éducation : une éthique sociale et environnementale | 159 |

GEOGRAPHIE & HISTOIRE

- | | | | |
|-----|---|--|-----|
| 14. | Taladi Narcisse YONLI, Boukari SAWADOGO, Abdoul Razak Sayouba SAWADOGO & Hadiyatou SAWADOGO | Infrastructures commémoratives du « 11 Décembre » à Ziniaré au Burkina Faso : entre réalisation et attentes locales | 174 |
| 15. | Franck ENGOLO | Impact de la crise économique des années 1980 sur le système de santé camerounais | 189 |
| 16. | Kebkiba HINFIENE & Abraham DAGUÉ | L'éloge entre mémoire et pouvoir dans les traditions orales moundang, foulbé et haoussa | 203 |
| 17. | Babénoun LARE | Les femmes paysannes face aux difficultés d'accès à l'eau dans la préfecture de kpendjal (nord-est du togo) | 215 |
| 18. | Abass MOHAMADOU | Limites et défis de l'assistance humanitaire aux réfugiés : étude du camp de Minawao dans l'Extrême-Nord du Cameroun (2013-2023) | 229 |
| 19. | Benoît WANGYANG | Les petites cultures spéculatives dans l'économie familiale : le cas de l'oseille de Guinée dans la plaine de Kar-hay (l'Extrême-Nord du Cameroun) | 247 |
| 20. | Désiré BATIENO | L'exploitation du quartz dans les industries lithiques au cours de la préhistoire sur le territoire burkinabè | 259 |

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

- | | | | |
|-----|---|--|-----|
| 21. | Darius Rubin Michel ENGUENGH MINTSA | Pratiques institutionnelles et violences scolaires : l'épuisement professionnel des enseignants du secondaire au Gabon | 271 |
|-----|---|--|-----|



22.	Arcadius SAWADOGO Effets de la consommation des boissons énergisantes alcoolisées sur la santé et le comportement des jeunes de Ouagadougou au Burkina Faso	285
23.	Eurasme KAKULE MILANDO Prosper KYALIMA NZANZU Influence du système éducatif sur l'intention entrepreneuriale des jeunes à Goma	298
24.	Gabrielle KOMBA Socialisation biomédicale de la naissance : transformations de la grossesse et de l'accouchement dans la famille et la pratique obstétricale.	311
25.	Shiva Belange NGUIET AKONDZO, Patient Bienvenu MOUZINGA-KIMBAZA, & Richard Macaire LENGU Exploration clinique de la souffrance psychique chez les adolescents incarcérés à Brazzaville	323
26.	Assane TRAORE Pratiques enseignantes et communication éducative autour de l'économie bleue : contribution de l'aquaculture scolaire à l'école primaire ivoirienne	333
27.	N'gana YEO Association des interprètes et traducteurs de Côte d'Ivoire : Quelle lecture du Code d'éthique et déontologie	348
28.	Kokou KOFFI & Dossou Anani Koffi DOGBE-SEMANOU Analyse typologique des usagers des bibliothèques des universités du Togo	358
29.	Cécile HOUNNONTIN Posture de l'enseignant en classe de langue dans un contexte multilingue	367
30.	Sillimana MAMAN Pratiques communicationnelles et usages des médias sociaux à l'épreuve de l'insécurité terroriste et de l'affirmation souverainiste dans la Confédération des États de l'AES	387
31.	Joseph Vianney NZAOU, Ferdinand OTSIEMA GUELLELY & Edouard NGAMOUNSIKA La variation morphosyntaxique de la phrase interrogative dans l'œuvre romanesque d'Henri Lopes	399
32.	Abdoulaye Alassane BA & Papa Ngore Sarr Sadio Le foncier au Sénégal à l'épreuve des érosions côtière et maritime : le cas de Saint-louis	411
33.	Ahou Clémentine TANOH-SAY Conditions socio-économiques et alimentation des personnes âgées de la région de Gbêkê (Côte d'Ivoire)	429
34.	Yacouba GOITA L'impact de la mendicité sur l'éducation des enfants talibés dans la commune urbaine de San au Mali	447



LE FONCIER AU SENEGAL À L'ÉPREUVE DES ÉROSIONS CÔTIÈRE ET MARITIME : LE CAS DE SAINT-LOUIS

[Étapes de traitement de l'article]

Date de soumission : 12-10-2025 / Date de retour d'instruction : 22-10-2025 / Date de publication : 12-12-2025

Abdoulaye Alassane BA

Université du Sine Saloum El-Hâdj Ibrahima NIASS, Sénégal

✉ abdoulassanebah@gmail.com

&

Papa Ngore Sarr Sadio

Université du Sine Saloum El-Hâdj Ibrahima NIASS, Sénégal

✉ papa.ngore.sadio@ussein.edu.sn

Résumé : Cet article examine l'impact de l'érosion côtière et maritime sur le foncier dans le département de Saint-Louis (Sénégal) à travers une approche socio-anthropologique. Si la littérature s'attache surtout à la tension entre droit coutumier et législation étatique, l'étude montre que le changement climatique devient aujourd'hui un déterminant majeur des rapports à la terre. Les enquêtes menées sur la Langue de Barbarie et à Djougop révèlent que l'ouverture de la brèche artificielle de 2003 et le recul du littoral ont entraîné destruction d'habitations, submersion des terres, salinisation des nappes phréatiques et déplacements forcés de milliers de personnes. Ces effets dépassent le matériel et touchent les représentations sociales, l'identité territoriale et la transmission foncière, faisant de la terre un vecteur de mémoire, de filiation et de cohésion sociale. L'article met en lumière les stratégies d'adaptation mises en œuvre par l'État et les acteurs locaux (relogement à Djougop, projet SERRP, travaux d'endiguement, restauration de la mangrove et des filaos). Il souligne également leurs limites, liées à la dépendance aux financements internationaux, au manque de concertation et à la faible valorisation des savoirs locaux dans la prévention des catastrophes.

Mots clés : foncier, érosions, Langue de Barbarie, Saint-Louis, SERRP, relogement, Djougop.

LAND TENURE IN SENEGAL UNDER THE TEST OF COASTAL AND MARINE EROSION: THE CASE OF SAINT-LOUIS

Abstract : This article examines the impact of coastal and marine erosion on land tenure in the department of Saint-Louis (Senegal) through a socio-anthropological approach. While most of the literature focuses on the tension between customary law and state legislation, this study shows that climate change has become a major determinant of contemporary land relations. Field investigations conducted on the Langue de Barbarie and in Djougop reveal that the opening of the artificial breach in 2003 and the retreat of the coastline have led to the destruction of houses, submersion of farmland, salinization of groundwater, and the forced displacement of thousands of people. These effects go beyond the material dimension, affecting social representations, territorial identity, and land transmission, thereby making land a vector of memory, kinship, and social cohesion. The article highlights the adaptation strategies implemented by the State and local actors (resettlement in Djougop, SERRP project, dike construction, mangrove and filao restoration). It also

underscores their limitations, linked to dependence on international funding, lack of consultation, and the insufficient valorization of local knowledge in disaster prevention.

Keywords: land tenure, erosion, Langue de Barbarie, Saint-Louis, SERRP, relocation, Djougop.

Introduction

Le foncier est « un ensemble particulier de rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial » (Le Roy, 1991:13). Ces rapports, qui varient d'un pays à l'autre, sont influencés par une multitude de facteurs historiques, culturels, politiques, économiques, etc. Aujourd'hui, la gouvernance foncière attire un intérêt croissant à l'échelle internationale, tant dans les politiques de développement que dans la recherche académique.. Cela s'explique par le fait que « ses enjeux sont multiples et s'imposent à nous : accroissement de la productivité du secteur agricole, réduction de la pauvreté, durabilité socio-environnementale, sécurité alimentaire, prévention des conflits, etc. » (Collin et al., 2009). Au Sénégal, le foncier constitue depuis l'indépendance un enjeu central des politiques de développement, notamment en milieu rural. Héritée partiellement de la période coloniale, la gouvernance foncière s'est construite autour de plusieurs dynamiques : politiques publiques de développement et de décentralisation, pression démographique, urbanisation et ambitions agro-industrielles. Elle oscille entre des logiques de modernisation portées par l'État et des pratiques coutumières profondément enracinées.

La loi sur le domaine national (LDN), adoptée en 1964, a renforcé le contrôle de l'État sur les terres, en stipulant que toutes celles non immatriculées avant son entrée en vigueur seraient nationalisées. Ainsi, plus de 95 % du territoire a été intégré au régime du domaine national. Toutefois, ce cadre juridique entre en tension avec le droit coutumier, qui repose sur des formes locales de gestion collective, issues de systèmes traditionnels de transmission et de répartition remontant à l'époque du *lamanat*. Cette coexistence de normes produit des tensions persistantes entre la vision centralisée de l'État et les pratiques locales, toujours très influentes dans les zones rurales. La majorité des travaux sur la question foncière au Sénégal se penche sur « cette opposition entre légalité étatique et légitimité coutumière », en soulignant les litiges fonciers (Traoré, 1991; Touré, 2003 ; Diédhiou et al., 2021 ; Diallo, 2023 ; Delville et Diagne, 2023) et les défis qui en résultent. Les rivalités d'usage ne cessent de se multiplier, notamment en milieux rural et périurbain où les droits coutumiers se heurtent, parfois mortellement, aux impératifs de formalisation imposés par l'État.

Si, à la base (sous la présidence de Senghor), la législation foncière sénégalaise traduisait une volonté affirmée de mise en valeur des terres et de démocratisation de leur accès (Sidibé, 1997), elle s'est progressivement éloignée de cet idéal. Depuis la première alternance politique, le foncier est de plus en plus accusé d'être manipulé, instrumentalisé à des fins clientélistes ou libérales, servant des intérêts politiques et d'étrangers au détriment des populations locales (Fall, 2017). Et ce, dans un contexte de décentralisation où « on observe une compétition entre autorités étatiques et communales pour l'octroi de droits fonciers »



(Delville et Diagne, 2023:2). Dans leur article, ces derniers, s'appuyant sur des cas concrets, montrent comment cette situation a favorisé la multiplication des conflits fonciers, notamment dans les zones rurales et périurbaines du Sénégal. La pluralité des normes, les vides juridiques et la politisation des procédures d'attribution rendent la gouvernance foncière incertaine, opaque et inéquitable. Ce contexte alimente les inégalités d'accès à la terre, particulièrement au détriment des femmes traditionnellement marginalisées dans la redistribution foncière avec « seulement 2 % d'entre elles accèdent à la terre par voie d'achat, moins de 15 % y accèdent par voie d'affectation et seulement 25 % par héritage. » (Diouf, 2016 :1). Tout bien considéré, la gestion foncière reste marquée par des conflits multidimensionnels et des inégalités qui compliquent la mise en place d'une gouvernance foncière efficace et équitable.

Par ailleurs, une dimension essentielle de la gestion foncière est généralement négligée au Sénégal : l'impact du changement climatique et de l'érosion des sols. Alors que la gouvernance foncière est généralement abordée sous l'angle des tensions entre les pratiques foncières traditionnelles et les réformes législatives modernes, les effets du dérèglement climatique sur la qualité et l'accessibilité des terres restent sous-représentés dans la littérature existante. Pourtant, les dynamiques foncières sont intrinsèquement liées aux conditions environnementales. Les crises écologiques telles la désertification, la salinisation des terres, l'érosion côtière ou maritime, ainsi que les modifications des régimes pluviométriques, affectent directement les ressources naturelles (Ba et Ngom, 2025) et transforment en profondeur les rapports à la terre. Cette absence d'analyse des enjeux environnementaux dans les études foncières constitue une lacune majeure, limitant la compréhension des défis actuels liés à la sécurisation des droits fonciers et à la gestion durable des ressources naturelles. Une telle négligence empêche l'intégration effective des facteurs écologiques dans les politiques foncières, entravant ainsi l'élaboration de stratégies adaptées aux réalités climatiques et environnementales contemporaines. C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent article en continuité avec les travaux relatifs avec notre ouvrage (Ba et Ngom, idem.) récent portant sur les impacts des changements climatiques sur les dynamiques migratoires des agriculteurs, des pêcheurs artisanaux et des éleveurs extensifs dans la région de Saint-Louis du Sénégal.

1. Méthodologie :

Cette étude prolonge nos travaux qualitatifs sur les conséquences des érosions côtière et maritime sur la migration des pêcheurs, éleveurs extensifs et agriculteurs de Saint-Louis (Sénégal). Ces travaux ont abouti à notre récent ouvrage intitulé *Nexus migrations et changement climatique au Sénégal : le cas de la région de Saint-Louis* (Ba et Ngom, 2025). Ce programme de recherche, amorcé en 2022 à travers plusieurs articles consacrés aux dynamiques migratoires à Saint-Louis, a mobilisé une centaine d'enquêtés aux profils variés. La présente étude prolonge ces investigations en mettant cette fois l'accent sur la dimension purement foncière de l'érosion des sols en zone côtière. Cette orientation vise à comprendre comment l'érosion, en tant que phénomène à la fois écologique et social, met en jeu le foncier dans le département de Saint-Louis, en révélant les dynamiques spacio-

communautaires et les stratégies de résilience développées pour faire face. Nous adoptons une approche qualitative à dominante socio-anthropologique, privilégiant l'observation ethnologique *in situ*. L'étude analyse le foncier comme un fait social total, en intégrant la compréhension des représentations sociales et des stratégies étatiques et locales de résilience face à l'érosion. Deux terrains d'étude ont concerné l'enquête pour leur complémentarité analytique :

- La Langue de Barbarie, espace d'érosion active dans la commune de Saint-Louis, où se manifestent la vulnérabilité côtière et les déplacements forcés ;
- La commune de Gandon, zone de relogement (notamment le site de Djougop), qui permet d'observer les processus de réinstallation et de reconfiguration foncière.

La collecte des données repose sur une triangulation méthodologique combinant plusieurs techniques complémentaires :

- des entretiens semi-directifs (n = 34) menés auprès de familles sinistrées, de déplacés, d'agents municipaux, de responsables du projet SERRP et de l'Agence régionale de développement (ARD). L'échantillonnage répond ainsi au principe de diversification, c'est-à-dire à la recherche d'une variété de profils et de situations permettant de saisir la complexité des expériences sociales (Miles & Huberman, 2003) ;
- des observations directes réalisées entre 2022 et 2024 afin de s'imprégner des dégâts fonciers liés à l'érosion côtière et maritime au niveau de la langue de Barbarie, de saisir les pratiques et conditions d'habitat dans le site de relogement de Djougop, d'analyser les modes de réappropriation des espaces et les dynamiques communautaires ;
- une analyse documentaire des rapports institutionnels, notamment ceux produits dans le cadre du projet SERRP ;
- une exploration de la presse en ligne et des productions médiatiques locales, permettant d'identifier les discours publics et politiques entourant la crise foncière et environnementale.

L'échantillonnage raisonné a été construit selon une logique de saturation empirique, c'est-à-dire poursuivi jusqu'à ce que les nouvelles données ne produisent plus d'informations significativement nouvelles. L'analyse des données quant à elle s'est appuyée sur une démarche thématique et inductive, articulée autour de trois étapes :

- (1) le codage ouvert des entretiens ;
- (2) le regroupement des unités de sens en catégories analytiques (perte foncière, recomposition territoriale, stratégies d'adaptation, reconfiguration identitaire) ;
- (3) la triangulation entre les données orales, écrites et observationnelles afin d'assurer la robustesse interprétative.

Enfin, la réflexivité du chercheur a été mobilisée tout au long du processus, non seulement pour identifier et limiter les biais de proximité liés au terrain, mais aussi pour garantir une posture d'objectivation scientifique (Bourdieu, 2003 ; Beaud & Weber, 2010).



3. Résultats et discussions

3.1. Chamboulement foncier à Saint-Louis face aux érosions côtière et maritime et à l'ouverture d'une brèche artificielle

Le recul du trait de côte à Saint-Louis du Sénégal n'est pas un phénomène récent. Présente depuis des lustres, l'érosion côtière figure parmi les préoccupations qui auraient conduit l'administration coloniale française à édifier, dès 1926, un important ouvrage de protection : un mur de digue destiné à préserver la ville (alors capitale de l'Afrique occidentale française (AOF)) contre les effets conjugués des houles marines et de l'érosion côtière (Ba et Ngom, 2022 : 210) et les invasions des pirates ou militaires. Quelques vestiges de cette infrastructure subsistent encore aujourd'hui, témoignant d'une conscience précoce de la vulnérabilité du littoral. Ce mur historique s'est considérablement délabré sous l'effet de multiples facteurs : vieillissement des matériaux, intensification de l'érosion côtière, élévation du niveau de la mer et pression anthropique croissante.

Image 1 : Délabrement du mur colonial de protection contre l'avancée de la mer



Source : Ba, 2022.

Depuis le début des années 2000, cette dynamique érosive s'est nettement intensifiée, marquant une nouvelle phase de la crise environnementale à Saint-Louis notamment dans la Langue de Barbarie, une étroite bande sableuse littorale, longiligne et orientée du nord au sud, située entre l'océan Atlantique à l'ouest et le fleuve Sénégal à l'est. Cette formation géographique, visible sur la carte ci-dessous, joue le rôle de barrière naturelle entre la ville et l'océan. Or, entre 2016 et 2017, plusieurs habitations s'y sont effondrées sous l'effet de houles exceptionnelles, un phénomène dont les signes avant-coureurs s'étaient déjà manifestés lors des violentes vagues de 2010 (Ba et Ngom, 2022 : 2010).

Image 2 : Ville de Saint-Louis, entre l'Océan atlantique et le fleuve

Source : Ibrahima Diop, photographie publiée dans Diakhaté (2022).

Loin de constituer une simple menace abstraite, l'érosion marine a provoqué des conséquences foncières et sociales majeures. L'avancée de la mer a détruit des concessions, des cimetières, des lieux de culte, des espaces commerciaux et des plages autrefois vitales pour l'économie locale. Ces plages servaient d'aires de débarquement pour les pêcheurs, d'espace de divertissement, de zones d'entraînement pour les jeunes, ainsi que de lieux de sociabilité et d'accueil touristique. Le recensement effectué en 2018 a révélé que 3 278 personnes avaient été directement affectées par ces catastrophes (République du Sénégal, 2020 : 4). Beaucoup de familles déplacées se sont réfugiées chez des proches, ont loué des logements précaires ou ont été relogées dans des sites temporaires en périphérie de Saint-Louis, notamment à Khar Yalla et à Djougop (Ba et Ngom, 2022). Au-delà de ces déplacements humains, une autre dynamique, à la fois anthropique et environnementale, vient aggraver la vulnérabilité du littoral : l'élargissement progressif de la brèche ouverte le 3 octobre 2003 à la langue de Barbarie : l'élargissement progressif de la brèche ouverte le 3 octobre 2003 à la langue de Barbarie, réalisée en réponse à une urgence hydraulique liée à la crue du fleuve Sénégal en contexte d'inondation. Initialement conçue comme un canal d'évacuation contrôlée, cette brèche ne mesurait que 4 mètres de largeur pour 1,5 mètre de profondeur (Durand et al., 2010 : 7). Cependant, l'intensité des courants marins, conjuguée à une érosion littorale particulièrement active, a entraîné un élargissement spectaculaire de la brèche, qui atteint désormais près de dix kilomètres de largeur (Ba et Ngom, 2025). Cet élargissement a directement menacé plusieurs villages, notamment Doune Baba Dièye, Keur Bernard et Pilote Barre, dont les terres ont été en grande partie grignotées, fragilisées, voire submergées. En outre, l'intrusion marine a provoqué une salinisation massive des nappes phréatiques, transformant des sols autrefois fertiles en friches improductives (Ba et Ngom, 2025). Ainsi, ce processus compromet non seulement les conditions matérielles de la production agricole, mais il ébranle également les fondements symboliques, sociaux et territoriaux qui assurent la cohésion et la continuité des communautés locales.

**Image 3 : ouverture de la brèche artificielle à Saint-Louis**

Source : Ibrahima Diop, photographie publiée dans Diakhaté, 2022

À la Langue de Barbarie, les bouleversements environnementaux ont profondément perturbé les structures foncières et les équilibres sociaux traditionnels, affectant particulièrement les groupes déplacés ou sinistrés. Ces perturbations ne se limitent pas à des pertes matérielles ; elles déstabilisent un mode de vie ancré dans des pratiques culturelles, symboliques et sociales. En fait, la terre, à bien des égards, n'est pas uniquement un bien économique ou un objet de propriété. Elle constitue une institution fondamentale : garante de l'ordre social, support des liens intergénérationnels et vecteur de mémoire collective. Dans plusieurs localités naguère habitées (où s'élevaient cases, champs, vergers, lieux de culte, etc.) ne subsistent aujourd'hui que des étendues d'eau saumâtre et les traces éphémères d'un passé englouti. La disparition du rivage ne relève donc pas uniquement d'une modification géographique : elle traduit une érosion des repères symboliques et identitaires qui structuraient les relations sociales et l'attachement au lieu. Les hiérarchies sociales, les formes de solidarité, ainsi que les rites d'ancrage au territoire se trouvent ainsi fragilisés, révélant une crise sociale et identitaire latente. Les conséquences sont multiples : déplacements forcés à l'intérieur Saint-Louis, reconversions professionnelles imposées pour les pêcheurs et agriculteurs notamment, départs croissants vers l'Europe par des routes clandestines (souvent marquées par la mort, la précarité, et la rupture familiale), marginalisation économique et désagrégation du tissu communautaire. Comme le résume avec force le témoignage d'A. Gaye (une victime de l'érosion côtière relogée à Djougop) : « Faire le deuil du sol, c'est aussi faire le deuil d'une identité ». La terre y apparaît comme matrice d'appartenance, archive vivante du collectif, et fondement des formes locales de cohésion sociale. La crise écologique ne touche pas uniquement les sociétés humaines ; elle affecte également les formes de vie non humaines qui partageaient cet espace. Une partie du Parc national de la Langue de Barbarie, autrefois refuge d'une biodiversité remarquable, porte aujourd'hui les stigmates d'un déséquilibre profond : habitats détruits, raréfaction des espèces, salinisation accrue des sols et dégradation des ressources halieutiques.

3.2. Stratégies de gestion des crises foncières liées aux érosions des sols à Saint-Louis

À Saint-Louis, trois stratégies sont essentiellement déployées pour lutter contre l'élargissement du canal de délestage, l'érosion côtière ou l'avancée de la mer :

premièrement, le relogement des populations sinistrées vers des sites sécurisés, comme celui de Djougop, deuxièmement, l'endiguement des zones exposées afin de freiner l'avancée de la mer ou l'érosion côtière; et enfin, les mécanismes de restauration de l'écosystème ou de la fertilité des terres, portés par des acteurs pluriels (population locale, ONG, acteurs institutionnels, etc.).

3.2.1. Relogement des populations déplacées à Djougop (Saint-Louis)

Suite aux tempêtes marines exceptionnelles survenues entre 2017 et 2018, ayant détruit des centaines de maisons, causé la perte de biens domestiques et endommagé des infrastructures économiques et sociales (écoles, installations de pêche, équipements communautaires), les autorités sénégalaises ont engagé une réponse d'urgence. Un total de 259 familles sinistrées (soit environ 2 600 personnes) a été déplacé et relogé provisoirement dans des conditions précaires à Khar Yalla, au Camp Gazeille, ou encore chez des proches ou en location (Ba et Ngom, 2022). En parallèle, un recensement a été mené pour identifier les populations exposées sur une bande côtière de 20 mètres de large s'étendant sur environ 3,6 km, entre la pointe nord de Goxu Mbacc et le quai de pêche au sud de Guet-Ndar. Ces habitants, considérés comme vulnérables, résidaient dans une zone déclarée à haut risque d'érosion et d'inondation. C'est dans ce contexte que l'État du Sénégal, avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, a lancé en 2018 le Projet de Relèvement d'urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP). Ce dernier visait à sécuriser durablement les populations affectées, tant les sinistrés que les habitants vivant dans des zones à risque. Il a été structuré en deux grandes phases de relogement :

- La première phase, dite phase d'urgence, a consisté à organiser un relogement temporaire « digne » pour les familles déplacées. En partenariat avec l'UNOPS, l'État a installé des unités mobiles d'habitation (UMH) sur un site aménagé à Djougop, dans la commune de Gandon. Entre juillet 2019 et avril 2021, près de 2 000 familles sinistrées ont été transférées sur ce site, après avoir vécu plusieurs mois dans des abris précaires à Khar Yalla et au Camp Gazeille.
- La deuxième phase, pas encore achevée, vise un relogement pérenne des bénéficiaires en vertu de l'aménagement (terrassement et voiries et réseaux divers) d'une superficie de 15,7 hectares pour la construction des logements définitifs et des équipements sociaux au profit des bénéficiaires (personnes sinistrées et affectées de la bande des 20 mètres sur la Langue de Barbarie). Elle repose sur un double mécanisme : indemnisation financière pour les familles souhaitant reconstruire par elles-mêmes, et construction de logements durables pour celles optant pour une solution clé en main. Le choix est laissé aux bénéficiaires.

Pour la mise en œuvre de la seconde phase, un cabinet a été mandaté pour identifier un site adéquat, en raison du manque d'espaces disponibles dans la commune de Saint-Louis. Face à cette contrainte, la recherche s'est alors étendue à la périphérie, aux communes avoisinantes, aboutissant au choix du site de Djougop, situé dans la commune de Gandon. Ce site, relevant du domaine national, avait initialement été réservé pour la construction d'un stade multifonctionnel. Cependant, en raison de l'urgence humanitaire liée à la



situation des personnes déplacées ou vulnérables, l'État a procédé à sa réaffectation au profit du projet SERRP. Cette réorientation a été rendue possible grâce à l'accord des autorités municipales de Gandon, entériné par une délibération du conseil municipal. Ainsi, le site a pu être mobilisé rapidement pour répondre aux besoins urgents du projet. Toutefois, ce détournement d'objectif a pour « effet pervers » de priver la commune de Gandon d'un stade multifonctionnel qui dépasse la seule fonction sportive : il était censé être un levier de développement territorial. Sa présence aurait permis à dynamiser la commune, à créer des emplois, d'attirer des investissements et d'offrir à la jeunesse un espace de loisirs et de structuration des talents. Par ailleurs, le site de relogement, bien que formellement classé dans le domaine national conformément à la loi n°64-46 du 17 juin 1964, était déjà occupé par 67 personnes. Ces occupants revendiquaient des droits coutumiers ou des titres issus de transactions informelles sans valeur juridique. Pour permettre leur déguerpissement, « *une indemnisation de 297 millions de francs CFA a été versée* » (Mandaw Guèye, coordonnateur du SERRP et agent ARD).

Par ailleurs, il faut souligner que le statut juridique du site a facilité sa mobilisation. S'il avait appartenu au domaine des particuliers, la procédure d'acquisition aurait été bien plus longue, coûteuse et potentiellement conflictuelle. La répartition des logements s'est faite selon l'ampleur des pertes subies. Les ménages ayant perdu jusqu'à cinq pièces ont reçu un logement de plain-pied (rez-de-chaussée standard de cinq pièces). Ceux ayant perdu entre six et dix pièces ont été relogés dans une maison à un étage (R+1), tandis que les pertes de plus de dix pièces ont donné droit à une maison à deux étages (R+2). Enfin, les ménages ayant perdu plus de quinze pièces se sont vu attribuer deux logements distincts. En complément, le SERRP a assuré la prise en charge de certains frais, notamment l'abonnement à l'eau (d'une valeur supérieure à 100 000 FCFA) et les frais de déménagement *via* un transporteur agréé. En revanche, les bénéficiaires ont dû s'acquitter eux-mêmes des frais de raccordement au réseau de la SENELEC, dont le coût reste modeste (moins de 6 000 CFA).

Image 4 : Nouvel habitat des sinistrés relogés à Diougop

Source : https://www.seneweb.com/news/Societe/saint-louis-70-logements-definitifs-attr_n_454183.html

En juillet 2024, 171 villas (159 de plain-pied, 12 à étage) ont été réceptionnées, dont 97 livrées, permettant de reloger 2 570 sinistrés. Afin de compenser la perte de revenus consécutive à leur déplacement vers la commune de Gandon, un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) a été élaboré avec la participation des populations déplacées, principalement des anciens pêcheurs. Ce plan, soutenu par le SERRP, favorise le maintien ou la reconversion professionnelle à travers des Projets Socioéconomiques (PROSE) et des Projets d'Investissements Communautaires (PIC). Un budget d'environ 3 milliards FCFA a été alloué, avec plusieurs projets déjà en cours sur le site de relogement, selon l'Agence de Développement Municipal (ADM) de Saint-Louis. Le tableau ci-dessous présente les principaux domaines d'intervention, les actions réalisées ainsi que les initiatives prévues.

Tableau 1 : Synthèse des actions réalisées et prévues par le PROSE à Saint-Louis

Domaines d'intervention	Actions réalisées / prévues
Formation professionnelle	- 26 femmes formées en couture et coiffure (CFP Saint-Louis) ; - 59 jeunes formés aux métiers du BTP (CRFP) ; - 200 jeunes formés par des structures spécialisées (CFP, CIPA, CRFP) et accompagnés par la Chambre des Métiers de Saint-Louis à l'entrepreneuriat et à l'insertion dans divers secteurs (agriculture, transformation, BTP, artisanat...) dans le cadre du PROSE FAIS.
Installations économiques	- Unité de coiffure et unité de couture équipées pour 6 mois d'autonomie ; - Centrale d'achat de produits alimentaires ; - Activité de micro-jardinage avec intrants et matériel ; - Etc.
Soutien financier aux GIE	- Financement d'un projet de mareyage pour 2 GIE de 78 femmes ; - Acquisition de camions (frigorifique et utilitaire) et matériel d'exploitation
Projet structurant (ZAED)	Ferme intégrée à Ngalam/Ndiawdoune : agriculture, pisciculture, aviculture, élevage



PROSE à venir	- Développement d'activités sur le site définitif : poissonnerie, mini-marchés, pharmacies, ateliers de couture, etc. - Génération d'emplois et services de proximité
Infrastructures sociales	Réalisation en cours : marché, poste de santé, école élémentaire, maternelle, collège, centre socio-éducatif, mosquée.

Source : Agence de Développement Municipal de Saint-Louis, 2024, <https://www.adm.sn/en/serrp>.

3.1.3. Les mécanismes de restauration de l'écosystème ou de la fertilité des terres

Face aux érosions côtière et maritime qui menaçaient de faire disparaître la ville de Saint-Louis classée comme patrimoine mondial par l'UNESCO en 2000, l'État, les collectivités territoriales et les communautés locales ont mis en œuvre une série de réponses adaptatives visant à contrer l'avancée de la mer, à restaurer la fertilité des terres et à préserver autant que faire se peut les écosystèmes littoraux en danger. Le 12 décembre 2017, Mansour Faye, maire de Saint-Louis, a lancé un appel à l'aide internationale lors du *One Planet Summit*²⁵ tenu à Paris. Ce plaidoyer visait à mobiliser des ressources pour lutter contre l'érosion côtière sévissant sa ville. Cet appel a contribué à mobiliser des financements à travers le programme WACA ResIP, soutenu par des partenaires comme la Banque Mondiale et la Banque Européenne d'Investissement. La réalisation des travaux a été confiée à Eiffage Sénégal. Le projet, d'un montant global de 5,7 M€, prévoit une digue en enrochements sur environ 3,5 km, ainsi que des aménagements hydrauliques, des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales et un accompagnement social pour les populations déplacées.

Image : Eiffage à l'œuvre pour l'endiguement côtier à Saint-Louis



Source : Abdoulaye Alassane BA, février 2021.

Malgré l'accélération des travaux en 2024, le projet d'endiguement du littoral saint-louisien suscite quelques critiques. Le manque de concertation avec les populations locales, les

²⁵ Lancée en 2017 par le Président Emmanuel Macron, l'ONU et la Banque mondiale, l'initiative One Planet Summit réunit des décideurs internationaux. Elle visait à accélérer les actions et financements en faveur du climat, de la biodiversité et des océans.

déplacements forcés, les atteintes à la biodiversité et les menaces pesant sur la pêche artisanale alimentent les inquiétudes. Les autorités justifient cependant ces interventions par l'urgence climatique et la nécessité de protéger les vies humaines. Ce projet illustre les tensions persistantes entre adaptation environnementale, justice sociale et gouvernance inclusive, dans un contexte de vulnérabilité croissante des villes côtières africaines. Il met également en évidence la forte dépendance des pays africains en l'occurrence le Sénégal aux financements internationaux pour répondre à des impacts climatiques majoritairement causés par les émissions historiques des pays industrialisés.

Au niveau local, parmi les réponses mises en œuvre, le reboisement occupe une place centrale. Il constitue une stratégie écologique clé pour stabiliser les sols meubles et les dunes littorales, particulièrement sensibles à l'érosion éolienne et marine. Les espèces sélectionnées sont adaptées aux conditions climatiques et édaphiques du littoral sénégalais, à l'image du filao (*Casuarina equisetifolia*), utilisé pour fixer les dunes grâce à son système racinaire profond et sa résistance au sel (Ndiaye et al., 1993). Parallèlement, les actions de restauration des mangroves jouent aujourd'hui un rôle stratégique dans la régulation des dynamiques côtières. Elles contribuent notamment à la protection des berges contre l'érosion, à la séquestration du carbone, ainsi qu'à la reproduction et à la pérennité des ressources halieutiques. Les mangroves remplissent des fonctions multiples : elles servent d'habitats d'accueil et de refuge pour la faune, de zones de reproduction et de nourricerie pour les espèces aquatiques, tout en jouant un rôle essentiel dans l'entretien et le recyclage de la matière organique ; ces rôles combinés en font des écosystèmes fondamentaux pour la conservation de la biodiversité et la stabilité écologique des littoraux (Ndour et al., 2011). Dans une perspective plus large, d'autres études montrent que la restauration des mangroves s'inscrit au cœur des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, comme l'illustre le cas du Vietnam, où les mangroves jouent à la fois un rôle écologique, socio-économique et protecteur contre les aléas marins (Roche & Pham Van Cu, 2016). Cependant, leur négligence dans le passé a contribué à accroître la vulnérabilité des zones côtières du Sénégal. Aujourd'hui, une prise de conscience progressive s'affirme, portée à la fois par les communautés locales, les organisations environnementales et les politiques publiques, qui reconnaissent désormais l'importance de préserver et de restaurer ces écosystèmes.

Le village de Doune Baba Dièye, situé dans la commune de Gandiole, constitue un exemple emblématique des transformations environnementales affectant le littoral sénégalais. Bien avant les houles destructrices de 2017 et 2018, il était déjà confronté à une érosion côtière sévère, exacerbée par l'ouverture, en 2003, du canal de délestage. Anciennement connu sous le nom d'Île de Bocost, ce village insulaire, vieux de plus de quatre siècles, se distinguait par une biodiversité remarquable, marquée par une flore sahélienne en régénération et une faune variée comprenant des oiseaux migrateurs et sédentaires, des reptiles variés, des lapins, des varans du Nil, singes rouges, ainsi que des tortues. La dégradation progressive des mangroves et la modification des équilibres sédimentaires ont entraîné un recul accéléré du trait de côte, provoquant la submersion des terres, la disparition des habitations et l'exode de la population (Ba et Ngom, 2025). Doune Baba Dièye apparaît ainsi comme un



cas-limite de désintégration territoriale liée à la combinaison de facteurs naturels et anthropiques, révélant de manière frappante les conséquences de la fragilisation des écosystèmes littoraux. Face à ces bouleversements, le Programme COMPACT Sénégal a joué un rôle important en soutenant plusieurs initiatives communautaires de restauration écologique. Celles-ci ont porté notamment sur le repeuplement de la bande de filaos, le reboisement de la mangrove, la revalorisation de la bande de Saafal pour réduire la coupe de bois de chauffe, ainsi que l'aménagement d'un îlot destiné à servir de refuge et de site de reproduction pour l'avifaune migratrice. Le projet principal, intitulé « Projet de lutte contre l'érosion côtière et renforcement de la mangrove à Doune Baba Diéye », financé à hauteur de 34 314 dollars US (environ 18 367 000 FCFA), a été mis en œuvre par le GIE Book Joom du village. Dans cette perspective de préservation du milieu, des campagnes de reboisement ont été conduites avec l'appui du service des Eaux et Forêts, du Fonds pour l'Environnement Mondial, de l'Aire marine protégée de Saint-Louis et grâce à la forte mobilisation des communautés locales. Plus de 8 000 filaos ont ainsi été plantés, en complément des opérations antérieures de régénération des palétuviers qui avaient déjà contribué à restaurer partiellement la mangrove.

Par ailleurs, des dispositifs physiques artisanaux ont été mis en place par les habitants, tels que des digues de fortune constituées de sacs de sable (voir image ci-dessous). Ces ouvrages fragiles, érigés à titre provisoire (comme c'est souvent le cas dans plusieurs zones côtières du Sénégal), visent à protéger temporairement le littoral en attendant la construction de digues modernes et plus durables.

Image : construction d'une digue de fortune



Crédit : Souleymane Niang, 2018. <https://www.jeuneafrique.com/528817/societe/visite-de-macron-au-senegal-la-future-digue-de-saint-louis-ne-protegera-pas-contre-lerosion-cotiere/>

Le cas de Doune Baba Diéye souligne l'importance d'une approche intégrée de la gestion du littoral, articulant savoirs locaux, organisation sociale et appui institutionnel. Pour être durables, les initiatives locales doivent être inscrites dans une stratégie nationale cohérente, alliant politiques publiques, recherche scientifique et initiatives communautaires. Une telle action concertée est essentielle pour renforcer la résilience des zones côtières, préserver la fertilité des terres et garantir la sécurité alimentaire des populations riveraines.

Perte de terres, relocalisation et résilience au Sénégal: repenser la gouvernance foncière face aux érosions côtière et maritime

La gestion foncière face à l'érosion côtière et maritime constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour le Sénégal, dans un contexte où le trait de côte ne cesse de reculer, provoquant une perte progressive de terres habitables, agricoles et patrimoniales. Il devient ainsi nécessaire de mesurer, du point de vue géométrique, de manière relativement précise et régulière les terres perdues au niveau national afin d'orienter les interventions publiques et d'anticiper les mutations spatiales et sociales qui en découlent. Toutefois, la réponse ne peut se limiter à la seule perte de terres : l'érosion entraîne la salinisation des sols, fragilise les économies locales, perturbe les mobilités résidentielles et professionnelles, et compromet les trajectoires sociales de familles dépendantes de la pêche, de l'agriculture ou du tourisme.

Dans cette perspective, la gestion foncière doit tenir compte des dynamiques de mobilité sociofoncière (descendante, horizontale, ascendante), reflétant les recompositions sociales et statutaires liées à la perte ou à la reconfiguration des terres. La mobilité sociofoncière ne renvoie pas seulement à un déplacement spatial contraint, mais à une mutation du rapport social à la terre, c'est-à-dire à la transformation des statuts de propriété, d'usage et de légitimité foncière au sein des communautés affectées. La mobilité sociofoncière descendante traduit la dégradation du statut foncier (perte de propriété, précarisation, dépendance), tandis que la mobilité sociofoncière horizontale correspond à un transfert d'espace sans changement majeur de statut, mais nécessitant des ajustements identitaires et socioéconomiques. La mobilité sociofoncière ascendante, enfin, renvoie à une revalorisation du statut foncier par la sécurisation des droits, l'accès à de nouvelles opportunités territoriales ou la reconnaissance institutionnelle des droits de réfugiés. La relocalisation ne doit pas être perçue uniquement comme une réponse d'urgence, mais comme une opportunité de recomposition foncière et sociale, permettant aux populations déplacées de reconstruire des trajectoires de vie durables et légitimes.

À ce titre, le Projet SERRP, en combinant relocalisation, sécurisation foncière et reconstruction d'opportunités économiques, constitue une expérience exemplaire de promotion de la mobilité sociofoncière ascendante. Son extension et sa capitalisation à l'échelle nationale ou régionale pourraient fournir un cadre pertinent pour repenser la gouvernance foncière littorale face à une vulnérabilité environnementale croissante. Toutefois, la mise à l'échelle de telles initiatives soulève immédiatement la question cruciale de leur soutenabilité financière. En effet, le financement de la résilience côtière constitue le plus grand défi pour les pays moins avancés comme le Sénégal. La protection du littoral nécessite des investissements lourds et durables (infrastructures, reboisement, entretien, relocalisation, compensation foncière), alors même que les ressources publiques sont limitées et que les priorités nationales sont nombreuses. L'État est ainsi conduit à solliciter l'appui des partenaires techniques et financiers, montrant les limites du discours souverainiste face aux enjeux globaux du changement climatique. La construction de la résilience littorale n'est donc pas seulement technique, elle est également économique, politique et sociale.



Par ailleurs, dans leurs interventions technoscientifiques, les politiques publiques devraient privilégier une approche préventive, participative et inclusive, impliquant étroitement les communautés littorales dans la prise de décision et la mise en œuvre des solutions. La durabilité de ces dispositifs ne peut en effet être envisagée sans des actions continues d'entretien, de surveillance et de réparation, qui exigent non seulement des moyens techniques et financiers, mais aussi l'engagement et le soutien des populations locales. Celles-ci, par leur connaissance fine du territoire et des dynamiques côtières, jouent un rôle déterminant dans l'identification précoce des risques et la maintenance des infrastructures de protection. Cela suppose de reconnaître et de valoriser les « savoirs endogènes » au sens de Paulin J. Hountondji (1994), ainsi que les pratiques communautaires d'adaptation et de prévention des catastrophes. L'exemple de l'ouverture de la brèche artificielle à Saint-Louis illustre, à cet égard, les limites d'une gouvernance technocratique déconnectée des dynamiques locales : cette intervention, conduite sans consultation préalable des populations, a provoqué d'importants déséquilibres écologiques et sociaux que certains habitants avaient pourtant anticipés (Fanget, 2016). D'où la nécessité, comme le souligne Ba (2019), « Il s'agit d'établir une hybridation des contenus de connaissance (récits oraux, mythes, sagesse) » afin de concevoir des solutions véritablement ancrées dans les réalités socio-écologiques locales et de renforcer une expertise institutionnelle contextualisée, légitime et efficiente.

Conclusion

En somme, l'étude du cas de Saint-Louis montre que l'érosion côtière et maritime, intensifiée par l'ouverture de la brèche artificielle de 2003, a profondément bouleversé les équilibres fonciers, sociaux et environnementaux. Elle a entraîné la destruction d'habitats, la submersion et la salinisation des terres, ainsi que le déplacement forcé de nombreuses familles, principalement des pêcheurs, provoquant une reconfiguration des identités territoriales et des liens collectifs.. Face à cette situation, l'État et les collectivités territoriales ont mis en œuvre des réponses concrètes pour atténuer les impacts sur les populations vulnérables. Après un relogement provisoire dans des conditions précaires à Khar Yalla et au Camp Gazeille, un cabinet a été mandaté par les porteurs du projet pour identifier un site durablement adapté. La recherche, qui s'est étendue de la commune de Saint-Louis aux communes périphériques, a abouti au choix du site de Djougop, réaffecté dans le cadre du projet SERRP. Le choix s'est porté sur le site de Djougop, dans la commune de Gandon, initialement destiné à un stade multifonctionnel. Relevant du domaine national, ce terrain a été réaffecté au projet SERRP avec l'accord des autorités municipales et la validation du conseil, permettant un relogement rapide des sinistrés et la mise en œuvre d'un accompagnement socioéconomique. Le statut du site, en tant que terrain du domaine national, a été déterminant. Ces impacts fonciers des érosions dépassent la simple perte matérielle : ils révèlent une transformation profonde des rapports symboliques et culturels à la terre, désormais perçue non seulement comme un bien économique, mais aussi comme un espace de mémoire, de filiation et de cohésion sociale. Les réponses apportées (relogement à Djougop, projets socioéconomiques d'accompagnement, travaux

d'endiguement, reboisement et restauration des écosystèmes) témoignent d'efforts réels, tout en restant limitées par la dépendance aux financements extérieurs, le déficit de concertation et la faible valorisation des savoirs locaux. Cette situation souligne la nécessité d'une approche de gestion foncière dans les zones littorales qui intègre systématiquement les dimensions socio-anthropologiques et écologiques du changement climatique, afin de concevoir des politiques plus inclusives, résilientes et en phase avec les dynamiques locales.

Références bibliographiques

- BA Abdoulaye Alassane et NGOM Abdoulaye**, 2025, *Nexus changements climatiques et migrations au Sénégal : une étude de cas à partir de la région de Saint-Louis*, Paris, L'Harmattan, 100 p.
- BA Cheikh Abdoul Ahad Mbacké**, 2019, « Quelle place pour les savoirs endogènes dans la lutte contre les changements climatiques ? Des imaginaires alternatifs dans l'estuaire du fleuve Sénégal », *NAAJ. Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, vol. 1, n° 1, p. 13-31. DOI : <https://doi.org/10.46711/naaj.2019.1.1.2>.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence**, 2010, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 336 p.
- BOURDIEU Pierre**, 2001, *Science de la science et réflexivité*, Paris : Éditions Raisons d'Agir, 168 p.
- COLIN Jean-Philippe, LE MEUR Pierre-Yves et LÉONARD Éric** (eds), 2009, *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala, 534 p.
- COLIN Jean-Philippe, LE MEUR Pierre-Yves et LÉONARD Éric** (eds), 2009, *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala, 534 p., cité par **KAKAI Sédagban H. F.**, « La corruption foncière dans la dynamique de l'action publique au Bénin », *Afrilex* [en ligne], juillet 2014, p. 21. URL : <https://afrilex.u-bordeaux4.fr>, consulté le 28 juin 2019 à 12 h 25.
- DIAGNE Mayacine**, 1994, « Le règlement des conflits fonciers dans les communautés rurales sénégalaises », *Revue URED*, n° 4, p. 98.
- DIALLO Amet**, 2023, « Le traitement juridictionnel des litiges fonciers dans le système sénégalais d'unité de juridiction à dualité du contentieux », *Revue internationale de droit et science politique*, vol. 3, n° 10.
- DIOUF Khadidiatou Kébé**, 2016, *Genre et foncier : l'expérience des consultations juridiques gratuites au Sénégal*, IIED, Londres, 11 p.



FALL Moustapha Cissé, 2017, *Gestion foncière et décentralisation au Sénégal dans le contexte des acquisitions foncières à grande échelle : le cas de la commune de Ngnith dans le département de Dagana*, Thèse de doctorat, Université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III, Bordeaux.

FANGET Céline, 2016, *Les effets induits par l'ouverture du canal de délestage à Saint-Louis en 2003 : vulnérabilité et gestion des risques au Sénégal*, Mémoire de master 1 professionnel, Université de Montpellier.

HOUNTONDI Paulin J. (dir.), 1994, *Les savoirs endogènes : pistes pour une recherche*, Dakar, CODESRIA, 345 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe et **DIAGNE Daouda**, 2023, « Dépossessions foncières, conflits de légalité et instrumentalisation du droit au Sénégal. Essai de caractérisation de la conflictualité foncière rurale et péri-urbaine », *Géocarrefour* [en ligne], vol. 97, n° 4, p. 149-173.

LE ROY Étienne, 1991, « Introduction générale », in **LE BRIS Émile**, **LE ROY Étienne** et **MATLIEU Philippe** (eds), *L'appropriation de la terre en Afrique noire – Manuel d'analyse, de décision et de gestion financière*, Paris, Karthala.

MILES Matthew B. et **HUBERMAN A. Michael**, 2003, *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck Université, 626 p.

NDIAYE Papa, **MAILLY Dominique**, **PINEAU Michel** et **MARGOLIS Henry A.**, 1993, « Growth and yield of *Casuarina equisetifolia* plantations on the coastal sand dunes of Senegal as a function of microtopography », *Forest Ecology and Management*, vol. 56 (1-4), p. 13-28. DOI : [https://doi.org/10.1016/0378-1127\(93\)90100-2](https://doi.org/10.1016/0378-1127(93)90100-2).

NDOUR Ngor, **DIENG Sara Danièle** et **FALL Mamadou**, 2011, « Rôles des mangroves, modes et perspectives de gestion au delta du Saloum (Sénégal) », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], vol. 11, n° 3, décembre 2011, mis en ligne le 11 octobre 2016, consulté le 26 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/11515> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.11515>.

ROCHE Yann et **PHAM VAN CU**, 2015, « Les mangroves face aux changements climatiques : le cas à la fois typique et particulier du Vietnam », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Hors-série 23, novembre 2015, mis en ligne le 25 novembre 2015, consulté le 28 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/16600> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.16600>.

SIDIBÉ Amsatou Sow, 1997, « Domaine national, la loi et le projet de réforme », *Revue du Conseil économique et social*, n° 2, p. 55-65.

TOURÉ Oumar, 2003, « Bras de fer autour du ranch d'élevage de Dolly au Sénégal », *Revue Haramata*, n° 44, septembre.

TRAORÉ Sékou, 1991, *Le système foncier de la vallée du Sénégal : exemple de la zone soninké de Bakel/Canton de Goy Gajaaga. Communauté rurale de Moudéri*, Thèse de doctorat d'État, 482 p.